

Construction de la Patinoire La Fayette à Planoise - Approbation du pré-bilan de clôture de l'opération arrêté au 1^{er} février 1995

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Conseil Municipal a adopté par délibérations successives :

- le 13 avril 1987, le programme et le lancement de l'opération piscine-patinoire à Planoise,
- le 25 mai 1987, la convention de mandat avec la SEDD, la désignation du jury de concours de concepteurs et la fixation de l'indemnisation des concepteurs,
- le 29 juin 1987, la modification du plan de financement et la désignation d'un membre supplémentaire du jury,
- le 21 septembre 1987, la confirmation du choix des concepteurs agréés et l'adoption du programme définitif,
- le 9 mai 1988, le choix de l'équipe de concepteurs, maîtres d'oeuvre de l'opération,
- le 19 décembre 1988, l'avant-projet détaillé,
- le 15 avril 1991, le lancement de l'opération de construction de la patinoire,
- le 15 février 1993, le bilan prévisionnel de l'opération «construction de la patinoire» au 31 décembre 1992.

En septembre 1993, les travaux de construction de la patinoire et de certains locaux annexes (bar, restaurant, accueil, locaux techniques) s'achevaient et la Ville de Besançon prenait possession du bâtiment.

Suite à l'élaboration des décomptes généraux et définitifs des travaux ayant fait l'objet d'un marché de travaux, au recensement des travaux réalisés sur mémoires, au décompte général et définitif des honoraires de tous ordres (maîtrise d'oeuvre, contrôle technique...) d'avance de fonds pour le règlement des sinistres en cours et du solde d'honoraires de maîtrise d'ouvrage déléguée, la SEDD a pu établir au 16 février 1995 le pré-bilan de clôture de l'opération de construction de la patinoire, comprenant également les études préalables réalisées sur l'ensemble du projet Piscine-Patinoire.

Il s'ensuit le tableau ci-après, décomposé en grands chapitres et reprenant en comparaison le bilan prévisionnel de l'opération présenté au Conseil Municipal du 15 février 1993.

	Etudes	Réalisation patinoire seule	
	Etudes préalables piscine-patinoire	Bilan au 31/12/1992	Bilan au 01/02/1995
Terrains, acquisitions	0	1 218	1 218
Chauffage urbain	0	523 000	488 451
Etudes	3 024 350	2 447 162	2 267 475
Assurances	0	170 000	192 720
Travaux patinoire	531 535	28 093 148	31 464 675
Equipements divers	0	1 285 830	1 005 862
Frais de société SEDD	98 829	1 222 236	1 220 388
Charges de gestion et divers	71 540	0	49 118
Travaux supplémentaires	0	1 637 477	0
Imprévus	0	300 000	50 000
Actualisation, frais financiers	0	1 200 000	730 230
Totaux HT	3 726 254	36 880 071	37 470 137

La comparaison entre les bilans des 31/12/1992 et 01/02/1995 fait état d'un différentiel d'un montant de 590 KF environ. Cette plus-value globale s'explique par la commande de travaux supplémentaires de la part du maître de l'ouvrage et de la part du maître d'oeuvre pour parfaire l'établissement ; les postes les plus significatifs de ces dépenses sont relatifs à :

- la mise en place de l'équipement monétique + 200 KF HT
- la signalétique + 47 KF HT
- l'équipement du bar-restaurant + 125 KF HT
- aux travaux d'aménagements extérieurs (galerie technique, parvis, voiries, réseau d'incendie, ...) + 681 KF HT

Ces dépenses sont en partie compensées par les sommes provisionnées au précédent bilan dans les postes travaux supplémentaires, imprévus, actualisation et frais financiers. L'ensemble de ces dépenses est détaillé dans le document de la SEDD joint à la délibération et intitulé «Présentation du pré-bilan de clôture».

Par ailleurs, la Ville de Besançon a engagé des dépenses directement pour un montant d'environ 1 367 KF TTC.

Ces dépenses comprennent :

- les frais préalables au lancement du projet 150 KF TTC
- une quote-part pour l'achat du logiciel Star Archi 525 KF TTC
- l'achat du mobilier 300 KF TTC
- des dépenses diverses 392 KF TTC

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le pré-bilan de clôture de l'opération de construction de la Patinoire La Fayette ; quitus ne pourra être délivré à la SEDD qu'à la présentation du bilan définitif.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le pré-bilan de clôture de l'opération de construction de la Patinoire La Fayette.